

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
vendredi 20 octobre 2023  
**N° CP-2023-8-13-1**  
**N° applicatif 7238**

**13<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Région de Colmar

**Direction**  
Direction de l'environnement et de la transition  
écologique

### **VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE - TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR DES ARBRES REMARQUABLES À GUEBWILLER**

Résumé : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré alsacien, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 440 € à un particulier de GUEBWILLER qui sollicite l'aide financière de la Collectivité européenne d'Alsace pour effectuer des travaux d'entretien et de protection sur 6 cèdres inscrits à l'inventaire des arbres remarquables.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée par un particulier de GUEBWILLER, pour le subventionnement de travaux d'entretien, de sécurisation et de protection sur 6 cèdres répertoriés dans l'inventaire des arbres remarquables d'Alsace. Il s'agit de cèdres de l'Atlas, de grandes dimensions, formant un groupe arboré de grande qualité esthétique et d'intérêt patrimonial. Ces arbres sont des témoins de l'ancien parc Schlumberger, maintenant divisé en parcelles loties de maisons individuelles. Le lotissement a été aménagé de façon à conserver tous les beaux arbres de l'ancien parc qui se sont retrouvés situés dans des jardins privés. Ainsi, les 6 cèdres font partie d'un ensemble arboré associant dans la même rue d'autres cèdres et des séquoias. Les travaux à réaliser (à un coût moyen par arbre de 480 € TTC) vont permettre de redonner une meilleure santé à ces arbres (coupe du bois mort), et de mieux sécuriser le voisinage des arbres auprès des maisons riveraines grâce à une taille de réduction de branches, tout en gardant l'esthétique de l'ensemble arboré.

Le montant éligible de cette action s'élève à 2 880 € ; il induit une subvention de fonctionnement de 1 440 €, calculée avec un taux de subvention de 50 % TTC.

Les crédits nécessaires seront imputés le cas échéant sur le Programme P225O001T07.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, une subvention de fonctionnement de 1 440 € à un particulier pour des travaux d'entretien, de sécurisation et de protection sur 6 cèdres répertoriés dans l'inventaire des arbres remarquables d'Alsace,

- de préciser que la subvention correspondante fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	O001	P225E04	T07	(2534) 65-65748-76	1 440 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.